

Tableau 20 - Annuaire démographique 2006

Le tableau 20 présente les taux de mortalité selon l'âge et le sexe et selon le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) correspondant à la dernière année disponible.

Description des variables : L'âge considéré est l'âge au dernier anniversaire, c'est-à-dire la différence entre la date de naissance et la date du décès, exprimée en années solaires révolues. La classification par âge est la suivante : moins d'un an, 1 à 4 ans, groupes quinquennaux jusqu'à 95-99 ans et 100 ans et plus.

La classification des décès selon le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) est celle qui a été communiquée par chaque pays ou zone ; on part du principe qu'elle repose sur les définitions de la population urbaine utilisées pour les recensements nationaux, qui sont reproduites à la fin des notes techniques du tableau 6.

Calcul des taux : les taux de mortalité selon l'âge et le sexe représentent le nombre annuel de décès survenus pour chaque sexe et chaque groupe d'âge (fréquences du tableau 19) pour 1 000 personnes du même groupe.

Les taux de mortalité selon l'âge, le sexe et le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) représentent le nombre annuel de décès survenus dans un groupe d'âge et de sexe donné parmi la population urbaine ou rurale (fréquences du tableau 19) pour 1 000 personnes du même groupe parmi la population urbaine ou rurale. Ces taux ont été calculés par la Division de statistique de l'ONU.

On n'a pas tenu compte des décès à un âge inconnu ni de la population d'âge inconnu, sauf dans les taux de mortalité pour tous les âges combinés.

Il convient de noter que, dans ce tableau, les taux de mortalité des groupes de moins d'un an sont différents des taux de mortalité infantile qui figurent dans d'autres tableaux, ces derniers ayant été établis pour 1 000 naissances vivantes et non pour 1 000 habitants.

Les chiffres de population utilisés pour le calcul des taux proviennent de dénombrements ou de répartitions estimatives de la population selon l'âge et le sexe. On a utilisé de préférence les estimations de la population au milieu de l'année considérée selon les chiffres du tableau 7 ; à défaut, on s'est contenté des données censitaires se rapportant à l'année des décès et, si ces données manquaient également, d'estimations établies à un autre moment de l'année.

Les taux présentés dans le tableau 20 ne se rapportent qu'aux pays ou zones où l'on a enregistré un total d'au moins 1 000 décès pendant l'année. Les taux relatifs à des sous-catégories, qui sont fondés sur 30 décès ou moins, sont signalés par le signe '♦'.

Fiabilité des données : on a choisi de ne pas faire figurer dans le tableau 20 des taux calculés à partir de données sur les décès issues de registres d'état civil qui sont déclarées incomplètes (degré d'exhaustivité inférieur à 90 p. 100) ou dont le degré d'exhaustivité n'est pas connu. Le tableau 18 et les notes techniques s'y rapportant présentent des renseignements plus détaillés sur le degré d'exhaustivité de l'enregistrement des décès. Pour plus de précisions sur la qualité des statistiques de l'état civil, voir la section 4.2 de l'introduction.

Insuffisance des données : les taux présentés dans le tableau 20 appellent les mêmes réserves que celles formulées à propos des fréquences correspondantes (voir à ce sujet les notes techniques se rapportant au tableau 19). Leurs imperfections tiennent notamment aux différences d'exhaustivité de l'enregistrement, au classement des enfants nés vivants mais décédés avant l'enregistrement de leur naissance ou dans les 24 heures qui ont suivi la naissance, à la méthode utilisée pour obtenir l'âge au moment du décès, et à la qualité des déclarations concernant l'âge au moment du décès. En outre, dans certains cas, les données relatives aux décès sont classées par date d'enregistrement et non par date de l'événement ; ces cas ont été signalés par le signe '+'.

S'agissant des taux de mortalité par âge, il est particulièrement difficile d'établir une correspondance exacte entre les décès (numérateur) et la population (dénominateur) du fait de l'inclusion ou de l'exclusion des militaires, des réfugiés, des personnes déplacées et d'autres groupes spéciaux. C'est le cas pour le Japon et Malte. Pour le Japon, les décès se rapportent aux seuls citoyens japonais alors que la population inclut les étrangers à l'exception des militaires étrangers et des personnels civils ainsi que leurs familles stationnés dans le pays. De même, pour Malte, les décès se rapportent aux nationaux alors que la

population inclut les étrangers titulaires d'un permis de séjour et de travail qui résident dans le pays. Les taux de mortalité pour le sexe masculin dans les groupes d'âge de 20 à 40 ans peuvent être tout particulièrement influencés par ce manque de correspondance, et il importe d'être prudent quand on les utilise dans des comparaisons. Il convient d'ajouter que, même lorsque population et décès correspondent, la comparabilité des taux peut être compromise par des conditions anormales telles que l'absence du pays ou de la zone d'un grand nombre de jeunes gens qui sont sous les drapeaux ou qui travaillent à l'étranger comme travailleurs temporaires. Il arrive ainsi que les taux de mortalité paraissent élevés parmi les groupes les plus jeunes simplement parce que l'on en a exclu un grand nombre d'individus en bonne santé pour lesquels le taux de mortalité pourrait être, dans des conditions normales, inférieur à la moyenne observée pour les personnes du même âge.

De même, les taux indiqués pour tous les âges combinés diffèrent dans plusieurs cas des taux bruts de mortalité qui figurent dans d'autres tableaux, parce qu'ils se rapportent à une population pour laquelle on disposait d'une répartition par âge et par sexe appropriée, tandis que les taux bruts de mortalité indiqués ailleurs peuvent avoir été calculés sur la base d'un chiffre de population totale différent. Ainsi, il est possible que les chiffres de population par âge et par sexe proviennent d'un recensement effectué dans le courant de l'année et non au milieu de l'année, et qu'ils se différencient des autres chiffres de population en excluant ou en incluant certains groupes ethniques, les militaires, etc. Quelquefois, la différence tient à ce que les taux du tableau 20 ont été calculés sur la base de la population moyenne, alors que les taux correspondants des autres tableaux reposent sur une estimation au 1er juillet. Les écarts de cet ordre sont insignifiants, mais il n'en a pas été tenu compte dans le tableau.

La comparabilité des données selon le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) peut être limitée par les définitions nationales des termes « urbain » et « rural » utilisées pour le classement de ces données. En l'absence d'indications contraires, on a supposé que les mêmes définitions avaient servi pour le recensement national de la population et pour l'établissement des statistiques de l'état civil pour chaque pays ou zone. Toutefois, il n'est pas exclu que, pour une zone ou un pays donné, des définitions différentes aient été retenues. Les définitions du terme « urbain » utilisées pour les recensements nationaux de population ont été présentées à la fin du tableau 6 lorsqu'elles étaient connues. Comme on l'a précisé dans les notes techniques relatives au tableau 6, ces définitions varient considérablement d'un pays ou d'une zone à l'autre.

Outre les problèmes de comparabilité, les taux démographiques classés selon le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) sont également sujets à des distorsions particulières. Si l'on utilise des définitions différentes du terme « urbain » pour classer les faits d'état civil et les données relatives à la population lors du calcul des taux et qu'il en résulte une différence nette entre le numérateur et le dénominateur pour le taux de la population exposée au risque, les taux démographiques s'en trouveront faussés. La différence entre ces taux pour les zones urbaines et rurales pourra aussi être faussée selon que les faits d'état civil auront été classés d'après le lieu où ils se sont produits ou d'après le lieu de résidence habituel.

Ce problème est examiné plus en détail à la section 4.1.4.1 de l'introduction.

Données publiées antérieurement : un certain nombre d'éditions de l'*Annuaire* parues depuis 1955 présentent les statistiques les plus récentes dont on disposait à l'époque sur les taux de mortalité selon l'âge et le sexe. Les données du tableau 20 actualisent celles qui figuraient dans les éditions de l'*Annuaire démographique* et dans les *Suppléments spéciaux* qui portaient sur les périodes suivantes :

Éditions	Années considérées
Supplément historique (CD-ROM), 1997	1948 – 1997
1996	1987 - 1995
1992	1983 – 1992
1985	1976 – 1984
1980	1971 – 1979
Supplément rétrospectif, 1979	1948 - 1977